



actu

Enseignement agricole public
Le comité de défense prépare l'avenir

L'enseignement agricole

agricole



dossier

**Enseignement agricole
et espaces ruraux**
Vers d'autres modèles



actualité

Rentrée 2013 Rompre avec les réformes néo libérales

En dépit des créations de postes annoncées, la DGER compte, par sa note de préparation de la rentrée scolaire 2013, manifestation poursuivre les réformes et la gestion portées par le gouvernement Sarkozy.

La première partie de sa note ne prévoit pas moins que de poursuivre les réformes du lycée, de la formation professionnelle. Pourtant de nombreux éléments – en particulier les écarts majeurs de réussite au bac professionnel entre les élèves sortant d'un parcours en 4 ans et ceux ayant suivi le parcours imposé en 3 ans, ce que le Snetap-FSU avait été en mesure de faire remonter dès juillet – démontrent la nécessité de proposer des alternatives et de recadrer le dispositif.

De la même façon les réorientations souhaitables en matière de production agricole et agro-alimentaire y demeurent pour le moins ambiguës, sinon en décalage avec des convictions affichées par le Ministre.

Un pilotage ultra-libéral de l'enseignement agricole en ressort renforcé alors que le Snetap-FSU n'a cessé d'en dénoncer les profondes dérives. La mise en réseau, l'extension des transferts de compétences, l'encouragement à plus de déconcentration et de décentralisation sont profondément déconcertants. Ces nouvelles orientations interrogent aussi sur la conception de la démocratie du gouvernement alors que les débats sur la refondation de l'école et de la décentralisation ne sont pas aboutis. La transparence et l'égalité d'accès au service public d'enseignement agricole ont pourtant déjà été profondément altérées ces dernières années.

Enfin, le projet de note de service, en maintenant pour le service public « la gestion des effectifs par les seuils et les plafonds », poursuit l'amalgame entretenu par la droite entre les composantes publiques et privées. Ce pilotage des effectifs à l'entrée des classes et

formations, justifié hier par l'application de la RGPP à l'enseignement agricole, n'a plus de sens aujourd'hui, d'autant que les établissements publics, contrairement à ceux du privé, ne sont pas des établissements sous contrat avec l'État. L'amalgame gestionnaire entre de nécessaires prévisions d'effectifs et des plafonnements imposés, tournant de fait le dos à la mission première du service public d'accueillir les jeunes qui en font demande partout sur le territoire, doit cesser.

En l'absence de modifications significatives apportées par la DGER, la délégation du Snetap-FSU a quitté le CNEA. Elle s'est ensuite adressée au Ministre par courrier. Si celui-ci a tardé à répondre, un rendez-vous vient d'être fixé par la nouvelle directrice générale avec le Snetap-FSU le 14 novembre et le Directeur de cabinet de Stéphane Le Foll nous recevra le 21. Affaire à suivre donc !

Comité de défense de l'EAP Des ateliers thématiques en vue de la loi d'avenir



Le Comité Permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public (CPDDEAP), réuni mercredi 24 octobre au Sénat, a commenté les premières décisions du ministre et a profité de l'occasion pour lancer des ateliers thématiques de réflexion.

Le comité s'est félicité que la loi de finances rectificative de cet été ait permis de débloquent 50 emplois supplémentaires d'enseignants pour la rentrée 2012 et que le projet de loi de finances pour 2013 prévoit la création de 250 emplois supplémentaires, puisque ces décisions interviennent après de trop nombreuses années de suppressions de postes qui ont organisé l'assèchement de l'enseignement agricole public. Cependant le comité regrette que, contrairement au souhait qu'il a régulièrement exprimé, l'intégra-

lité des emplois créés ne soit pas destinée à l'enseignement public, et que la situation critique des emplois non enseignants n'ait pas été prise en compte.

Par ailleurs le Comité, fidèle au double objectif qui avait présidé à sa création en 2009 – défendre et développer l'enseignement agricole public – a décidé d'organiser des ateliers thématiques de l'enseignement agricole public.

Il entend ainsi, grâce à son expertise renforcée par les opérations-vérité menées en région dans les établissements en 2011, être force de propositions alors qu'une loi d'avenir sur l'agriculture est en préparation.

Ces ateliers thématiques seront organisés sur le terrain au cours du premier semestre 2013. Ils se feront en lien avec les Comités

régionaux qui ont vu le jour dans près de la moitié des régions. Les deux premiers thèmes retenus sont « le rôle des exploitations pédagogiques des lycées agricoles » et « Alimentation et sécurité sanitaire ».

Ces ateliers donneront ensuite lieu à une rencontre nationale de synthèse et de restitution afin de formuler des propositions et d'être pleinement partie prenante dans l'élaboration de la future loi.

Le Comité compte d'ailleurs solliciter une audience auprès du Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et auprès de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement.

La composition du comité permanent de défense de l'enseignement agricole est accessible sur le site www.snetap-fsu.fr

Sommaire n° 347 • Novembre 2012

Actu2	Sortir de la spirale
La FNSEA et « son » enseignement agricole :	de la désertification.....5
à paradoxes, paradoxes et demi !.....8	
Dossier - Un projet pour l'EAP et le monde rural3	Refonder l'EAP, revoir son pilotage
Des contenus enseignés	et les modalités de son financement.....6
et des pratiques pédagogiques à renouveler.....5	
Edito8	

Un projet pour l'EAP et le monde rural

Les missions de l'enseignement agricole et du ministère de l'agriculture sont au service de la société et non au service des seuls lobbyings catégoriels et industriels de l'agriculture et de de l'agro-alimentaire. Parallèlement aux réorientations nécessaires aux systèmes de production, l'enseignement agricole public de part ses missions est un outil d'une vulgarisation vers de nouvelles orientations et pratiques professionnelles. Les établissements de l'EAP répartis sur l'ensemble des territoires avec les établissements de l'Education Nationale constituent un grand service public d'éducation de proximité à même de répondre au mieux aux besoins de formation générale, technologique et professionnelle au plus près des usagers. Faute de quoi, notre système d'enseignement n'y survivra pas.

Développer d'autres modèles d'agriculture et satisfaire aux exigences du monde rural

Un état des lieux de l'agro-business accablant

Les lois d'orientation agricole depuis 1960-62 ainsi que les politiques agricoles communes successives en lien avec l'organisation mondiale du commerce ont façonné progressivement un modèle agricole marchand contraire à la souveraineté alimentaire des peuples et destructeur de l'environnement. Ainsi, les paramètres politiques d'attribution des primes, et l'alignement progressif des prix des produits agricoles sur le marché ont conduit à une spécialisation des exploitations et à une concentration de leurs structures. Les effets de cette concentration de l'activité agricole sur un effectif d'actifs réduit est responsable de l'essentiel de la désertification rurale ainsi que de la pollution ou de la destruction de nombreux milieux, y compris des sols agricoles eux-mêmes.

En outre, ce « modèle » est à l'origine de surproductions conduisant près d'un tiers des productions à la décharge alors que parallèlement pauvreté et malnutrition se sont développées. Ce système dévoreur d'intrants et d'énergie a atteint un

palier de production et contribue chaque jour qui passe à l'épuisement des ressources fossiles de la planète (énergie, éléments fertilisants, etc...). Plus récemment, la financiarisation de l'agriculture qui est le plein aboutissement de la mise en marché des produits agricoles et du foncier agricole est à l'origine de crises majeures internes et externes à notre pays et d'une installation rendue de plus en plus difficile pour des générations nouvelles de paysans.

D'autres conceptions de l'agriculture sont possibles

Face à la pensée unique de l'agro-business que tente d'imposer tant le syndicalisme corporatiste majoritaire chez les agriculteurs que les industries agroalimentaires, un défi est à relever pour répondre aux attentes sociétales, environnementales et alimentaires. « L'agriculture économiquement et écologiquement intensive » de cet l'agro-business à laquelle le Ministre Stephan Le Foll donne écho par « une agriculture économiquement et écologiquement performante » ne correspond absolument pas aux nécessités de changement exprimé par le peuple français au printemps dernier. C'est à tout autre chose que la reproduction des politiques de droite à laquelle vont ses aspirations d'alimentation saine et d'environnements préservés.

La relocalisation de l'agriculture est une nécessité pour rétablir les paysans dans leur fonction

de « paysan nourricier » produisant une alimentation saine, de qualité et à un coût accessible à tous les consommateurs. Ainsi, promouvoir des systèmes d'exploitation de polyculture élevage autonome et économe respectant le droit des producteurs à produire leurs plants et semences fermières et anciennes tous deux garants de la préservation de la biodiversité est un impératif. La diversification des productions, les circuits-courts, la pluri-activité et la multiactivité sont des pratiques essentielles à la préservation d'exploitations paysannes et familiales. Le patrimoine des produits est à préserver afin d'en garantir la diversité, la qualité par un service public de surveillance indépendant et distinct de la production. Évidemment, toute nouvelle intégration par l'agro-business et notamment par les cultures OGM sont à combattre. Le prix des produits agricoles affectés de coefficients multiplicateurs est une condition nécessaire à une évolution positive de la durabilité dans son rapport à la compétitivité et à la garantie d'un revenu décent du travail des paysans.

De tous les modèles et en l'absence de



Sortir de la spirale de la désertification

Longtemps, le monde rural s'est confondu avec le monde agricole parce que les activités et la population agricole étaient prédominantes. Les évolutions démographiques avec un retour marqué des urbains vers l'espace rural à partir des années 1990, ainsi que l'émergence des questions environnementales ont profondément modifié cette situation. Le monde rural est aujourd'hui multiple : si les agriculteurs représentent 4,4% de la population active, la population rurale représente aujourd'hui 24,5% de la population française (sur 65 millions d'habitants). Les communes rurales abritent 25% des actifs français, avec 50% d'emplois tertiaires (dont les services aux personnes), 20% dans l'industrie, 10% dans le bâtiment et 20% dans l'agriculture.

Cette évolution sociologique ne manque pas de générer de nouveaux besoins pour les populations : besoins en matière de santé, de transports, de communica-

tions, de logements et bien sûr d'école... Loin d'y répondre, les politiques mises en œuvre depuis plusieurs années avec notamment la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), ont conduit aux fermetures de classes, de bureaux de poste, de maternités... bref aux fermetures de nombre de services publics pourtant essentiels à la dynamique des territoires ruraux.

Il y a urgence à rompre résolument avec cette politique de désertification rurale organisée qui génère le sentiment souvent justifié d'abandon de l'État. Ce fut d'ailleurs l'un des facteurs explicatifs du vote pour l'extrême droite aux élections présidentielles du printemps 2012...

Toute politique alternative doit se construire à partir des besoins des populations, en mettant en avant la place que doivent prendre les services publics parce qu'ils contribuent efficacement à la redistribution de la richesse et de ce fait atténuent les inégalités.

prime, ceux relevant de l'agriculture familiale et paysanne (cf. travaux de JC Kroll), sont clairement ceux qui s'en sortent le mieux et qui sont les plus bénéfiques à la société.

A ces fins, l'espace rural et les espaces de production agricole et alimentaire sont à protéger contre toutes autres activités jugées financièrement plus rentables. Une réorientation du droit de préemption en vue de redonner plus de disponibilité pour les paysans et une accession améliorée aux terres agricoles à caractère alimentaire sont des actes de politique agricole et alimentaire majeurs et nécessaires.

Dans ses domaines de compétences, l'Enseignement Agricole Public peut et doit contribuer pleinement à répondre aux attentes sociétales vers un « produire autrement » sur le plan agricole, ainsi qu'aux nouveaux besoins de formations tant dans les espaces ruraux qu' en péri-urbain, en matière de gestion et de protection de la nature (eau, aménagement,...), comme dans le secteur des services. Toutefois, pour ne pas générer de concurrence, il serait plus que pertinent de réfléchir à un travail commun avec l'Éducation Nationale dans le cadre d'un Ministère unique de l'Éducation et de la Formation...

Des contenus enseignés et des pratiques pédagogiques à renouveler

Dans ce contexte l'enjeu global de l'Enseignement agricole, est de former à la fois des citoyens et des professionnels. L'éducation et la formation des jeunes quelle que soit la voie de formation choisie, doivent donner les outils de compréhension du monde et leur permettre d'y devenir des acteurs et des citoyens responsables.

Il faut aider les élèves, étudiants, apprentis, stagiaires à porter d'autres regards sur la société en général et sur le monde rural et l'agriculture en particulier, afin de renforcer leur esprit critique de futurs professionnels capables de faire des choix motivés et non "victimes" du modèle dominant.

Il faut élever les niveaux de qualification en maintenant l'équilibre entre les formations générale, scientifique et professionnelle.

Pour cela la formation initiale scolaire professionnelle doit être la première étape forte d'un cursus de formation tout au long de la vie (formation diplômante, formation qualifiante, formation continue, formation continuée) assurant une véritable promotion sociale. Elle doit préserver nos élèves, étudiants, apprentis de l'aliénation à laquelle pourrait préparer une politique de spécialisation professionnelle trop précoce.

Il faut faire évoluer les contenus en reconstruisant des référentiels dans le fond et la forme indépendamment du modèle productiviste dominant.

Ils doivent prendre en compte les évolutions de l'espace rural et de ses nouvelles fonctions et se construire dans un véritable cadre de développement durable (et non par un simple saupoudrage comme c'est le cas aujourd'hui). Pour cela ils doivent être élaborés en intégrant les modèles de l'économie sociale et solidaire et les problématiques énergétiques et environnementales.

Ils doivent inclure une éducation sociale et citoyenne et chercher au développement de la capacité d'analyse et d'explication : un professionnel quel que soit son niveau de responsabilité doit maîtriser l'impact de son action sur l'environnement. Cela suppose le renforcement des enseignements général, scientifique, technologique et professionnel permettant une approche pluridisciplinaire des problématiques de l'agriculture et du monde rural. Ils doivent permettre une approche transversale des thématiques.

Il faut alterner les situations de formation par

des cours, des observations et des réalisations. Ces situations d'apprentissage disciplinaire diversifiées sont complétées par des voyages d'études, des visites et des rencontres avec les acteurs du monde agricole et rural et des stages. Ces derniers nécessitent un retour d'expérience encadré par les enseignants. Ils doivent être multiples pour aiguïser l'esprit d'analyse et l'esprit critique. En complément le travail pluridisciplinaire est indispensable.

Il faut permettre aux élèves, étudiants, apprentis, stagiaires de confronter leurs expériences de formation. Pour cela la classe est un lieu et un temps clé de l'appropriation des savoirs généraux, scientifiques, technologiques et professionnels. Elle doit conserver toute sa place dans le dispositif de formation. Ce groupe doit pouvoir être adapté lors d'apprentissages particuliers, et ainsi être dédoublé ou « à effectifs réduits ».

Il faut assurer la découverte des différents types de production possibles, des différentes filières, des différents milieux au travers de nos exploitations, ateliers technologiques mais également des visites encadrées en milieu professionnel. Ces différentes interventions doivent être mises en perspective par les équipes pédagogiques. Mais ces infrastructures partagées sont aussi le support des enseignements généraux, scientifiques et technologiques.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques doivent donc être innovants notamment par des expériences de productions durables et intégrées au territoire. Ainsi la mission de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée, doit se faire notamment au travers des exploitations agricoles.

La découverte de ces productions, filières et milieux passe aussi par la mission coopération internationale qui permet une confrontation à une autre culture et d'appréhender notamment une autre agriculture et des milieux ruraux différents.

Le développement d'autres modèles d'agriculture et la satisfaction des exigences du monde rural nécessiteront une politique volontariste d'évolution des formations des futurs acteurs et professionnels. Mais cette volonté de changement exigera un renforcement de la place de l'enseignement agricole public et de ses moyens, car il sera le seul en mesure de se soustraire aux pressions des différents lobbys et donner de nouvelles perspectives de développement.

La classe a sa place dans l'alternance

Le SNETAP-FSU réfute l'idée qui veut que seuls les professionnels soient capables de former correctement les futurs professionnels par la pratique alors que l'école ne leur apprendrait que l'inutile théorie.

L'alternance en formation initiale scolaire et par apprentissage est un dispositif de formation pertinent à la condition essentielle qu'elle ne se résume pas à une simple juxtaposition étanche de périodes en milieu scolaire et en milieu professionnel.

Comment intégrer les expériences vécues en situation professionnelle à un parcours de formation ? Comment générer le développement des savoirs professionnels⁽¹⁾ à partir de ces expériences ?

Attaché à l'émancipation du travailleur⁽²⁾, le SNETAP-FSU refuse la « formation sur le tas » car elle n'est en réalité qu'une accumulation de situations singulières de travail permettant au « formé » de répondre mécaniquement à une situation qu'il aura déjà rencontrée. Cette formation vise « l'employabilité » rapide.

Former un travailleur émancipé, libre et autonome impose une « alternance par métonymie » dans laquelle la situation singulière de travail peut servir de référence à toutes les situations d'apprentissage. De retour en classe, le formé doit comprendre que la situation de travail est un « possible parmi d'autres » et faire ressortir ce qu'elle a de générique. En bref, l'activité en classe doit faire ressortir la dimension constructive⁽³⁾ de l'activité professionnelle dans l'entreprise.

La classe permet à chaque formé de confronter son expérience personnelle à celle des autres, de développer une activité réflexive pour réaliser un retour sur l'action elle-même, de décontextualiser son expérience, autant d'étapes essentielles à l'appropriation des savoirs professionnels. Enfin, la classe permet à chacun de construire un répertoire collectif des savoirs professionnels, des « possibilités d'agir ».

Traditionnellement perçue comme un espace-temps de socialisation, la classe doit demeurer un échelon essentiel dans l'alternance. Elle est un espace de formation de la complexité et donc un espace émancipateur.

Article complet : <http://www.snetap-fsu.fr/La-classe-a-droit-a-sa-place-dans.html>

1 - Les savoirs professionnels sont « un système complexes de savoirs pratiques, techniques et scientifiques qui ne prend son sens que dans un acte professionnel au sein d'une situation professionnelle ».

2 - Statuts du SNETAP-FSU.

3 - Pour Marx, toute activité comporte à la fois une dimension productive qui vise à atteindre les buts fixés et une dimension constructive d'apprentissage et de formation.

Refonder l'EAP, rev et les modalités de



revendication de redonner sur la durée du quinquennat un rôle de premier plan au service public d'EA. Ils entendent que celui-ci, au terme de la mandature, soit en capacité d'accueillir dans ses établissements, un effectif d'élèves et d'étudiants rendu majoritaire. Cela se traduit pour l'EAP, par l'ouverture de cycle 4^e et 3^e dans chacun des départements et pour chacune des régions, par une offre de formation dans les établissements de l'EAP qui permettent la liberté de préférer le service public.

Un pilotage et des modalités de financement plus conformes avec les valeurs de la République

L'enseignement agricole public a subi à ses dépens ces dernières années, les politiques libérales de droite : politiques budgétaires et de suppression d'emplois ainsi que les mises en place particulières au MAAF de la déconcentration et de la LOLF...

Au milieu des années 2000, sous l'impulsion d'Hervé Gaymard, puis de Bussereau, la DGER a tenté de mettre en place la contractualisation. Celle-ci prévoyait une gouvernance par contrats souscrits entre l'administration centrale et le DRAAF puis entre le DRAAF et le chef d'établissement, répartissant les moyens revus à la baisse sur la base d'adaptation des structures et effectifs accueillis. Cette annonce ayant conduit à une vive protestation, les principes de la déconcentration et du renforcement de l'autonomie de « l'établissement » furent finalement retenus sans que les objectifs initiaux de la contractualisation n'aient été abandonnés. C'est dans ce cadre que l'EAP a vu ses structures se restreindre par des fermetures de classes, des transformations de classes en sections et des fusions et fermetures d'établissements... En outre, la DGER a mis en place des seuils et plafonds de recrutement pour chacune des classes et sections des établissements de l'EAP

Refonder l'EAP : donner la priorité au service public

Maltraité sous les dix années de gouvernement de droite, le Snetap-FSU demande au Ministre Stéphane Le FOLL de se saisir de l'opportunité de la priorité à l'Éducation du Président de la République pour remettre l'EAP au premier plan. Ce juste retour serait de nature à satisfaire les légitimes exigences exprimées par les électeurs et de répondre à la demande sociale de formation tant en milieu rural que péri-urbain. Comme le rappelle la FCPE dans sa lettre d'information n°17 d'octobre 2012 « refonder l'École, c'est assurer a minima cette liberté de préférer l'École publique, gratuite et laïque ». Dans l'enseignement agricole, seul l'enseignement agricole public peut garantir cette gratuité. Et ce n'est pas comme le prétend le Ministre « ré-ouvrir une guerre scolaire » que d'appliquer à l'enseignement agricole la réglementation et les valeurs de la République. Le recentrage ces dix dernières années, de l'EAP sur les formations « cœurs de métier » de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, et l'abandon simultané au privé de filières aujourd'hui

les plus demandées (4^e et 3^e et des formations aux métiers des « services ») n'est ce pas une guerre scolaire que le Ministre devrait s'employer à éteindre ? La liberté d'enseignement, c'est le choix pour les usagers de pouvoir selon leur choix de filière se dégager d'établissements qui derrière une façade convenue, ont des visées essentiellement mercantiles. Le Ministre ne peut ou ne doit ignorer les pratiques d'établissements privés. Dans l'une de ses composantes, il est demandé aux familles des droits de pré-inscription les dissuadant ainsi de tout retour en arrière dans leur choix d'orientation, chez l'autre, il est souvent exigé pour les jeunes accueillis l'obligation de l'internat ! Est-ce cela leur conception de leur participation au service public ? Comment justifier ces visées mercantiles alors que dans les contrats souscrits avec l'État, ces établissements bénéficient outre des forfaits d'internat, de financements couvrant aussi l'internat et la demi-pension, calculés sur la base du coût moyens d'un élève de l'EAP ?

Le Snetap-FSU et les comités de défense et de développement de l'EAP tant régionaux que nationaux, soucieux de proposer d'autres choix aux familles, portent la

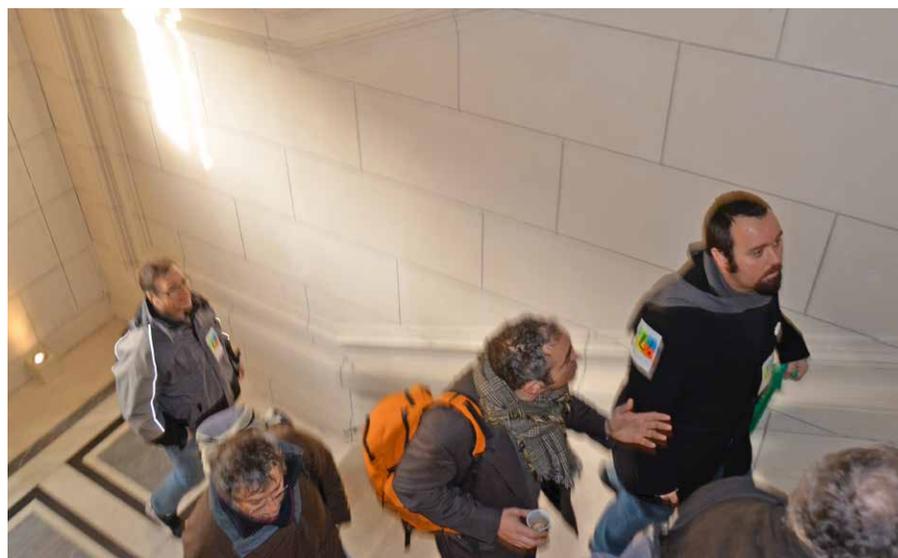
voir son pilotage de son financement

conduisant ainsi à les contractualiser comme elle le pratique avec les établissements privés. Ceci a conduit de nombreux responsables politiques de droite et professionnels à revendiquer une équité de répartition des moyens entre les composantes publique et privées. Or, bien que contraire à la réglementation, l'équité dans les ressources conduit à une profonde inégalité au détriment des établissements publics. Contrairement aux établissements privés au-delà de ce qu'ils perçoivent de l'Etat pour chacun des élèves financés, les établissements publics d'EA au nom de la gratuité ne peuvent demander une contribution financière aux familles pour les élèves supplémentaires accueillis et ont l'obligation d'accueillir tous les élèves quelque soit le niveau de ressource des parents.

Le Snetap-FSU revendique la suppression des plafonds et des seuils que lui sont imposés et sont encore maintenus dans le projet de note de service préparatoire à la rentrée 2013.

La mise en application de la LOLF à l'enseignement agricole a produit sur le service public trois formes d'irrégularité ces dernières années :

- la gestion d'un plafond d'emplois, com-



mun à l'ensemble des missions gérées par le MAAF, lui a permis en 2011 une sous-consommation de 124 emplois de l'enseignement agricole prévus à la loi de finance, au profit des autres missions du MAAF et de réaliser ainsi, avec zèle une économie d'emplois ;

- contrairement à ce qui se pratique au MEN, le regroupement dans un même programme budgétaire du service public d'EA avec l'enseignement privé a engen-

dré consécutivement dans les préparations budgétaires 2009 et 2010, des prélèvements de crédits et d'emplois sur les seuls programmes enseignement public du MEN au profit notamment de l'enseignement privé agricole ;

- le principe de la fongibilité asymétrique a permis en 2011 dans le programme enseignement agricole de sous-utiliser les emplois créés par le vote des parlementaires et d'utiliser les crédits correspondants au financement de missions externalisées dans les établissements du rythme appropriés (MFR).

Le Snetap-FSU prenant appui sur le rapport des sénateurs Claude Haut et Thierry Foucaud revendique en ce sens deux programmes distincts pour l'enseignement agricole, l'un pour l'EAP et l'autre pour les composantes privées de l'EA. Il exige par ailleurs la concentration sur le service public d'EA des moyens supplémentaire prévus sur les cinq ans à venir. Ils sont susceptibles de permettre de répondre à la priorité à donner à l'EAP en les redéployant sur l'ensemble des territoires dans les filières où aujourd'hui, le privé est seul à répondre aux attentes de formation. Il en va ainsi, des 4^e et 3^e de l'EA et des filières « service », sans oublier les autres filières où sur des territoires on empêche de fait à les établissements de l'EAP de répondre aux attentes des familles.



Redonnons de vraies perspectives à l'enseignement agricole public

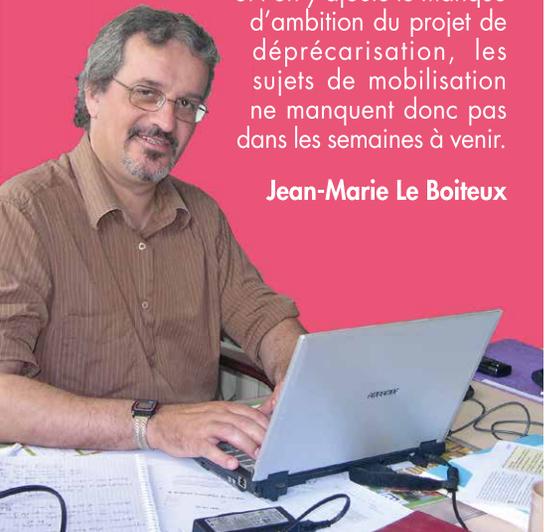
L'enseignement agricole public, qui a beaucoup souffert ces dernières années, est en attente d'un nouveau souffle. Mais les annonces budgétaires, certes en rupture avec celles connues dans la dernière décennie, ne suffiront à elles seules, à l'impulser. Encore faut-il lui donner de véritables orientations et tracer les perspectives de son développement. Et là, il faut dire que le compte n'y est pas.

Avec une directrice générale qui s'apprêtait à préparer la rentrée 2013 avec les mêmes orientations que les années précédentes, une administration et une inspection confirmant les réformes pédagogiques que nous avons combattues (jusqu'à nier l'échec patent du bac pro 3 ans) ce premier trimestre n'a pas donné de véritables signes d'une volonté de changement.

Le comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public a souhaité réaffirmer sa volonté d'œuvrer pour lui redonner une dynamique et un nouveau souffle. Fort de ses 3 années d'existence et de réflexions, il est porteur de propositions. Le SNETAP, qui en est le principal moteur, est porteur d'un vrai projet pour un enseignement agricole au service de la population et des territoires et tourné vers l'avenir. C'est ce projet que nous avons l'ambition de faire partager par le gouvernement qui, pour l'instant du moins, donne plutôt des signes inquiétants, notamment à travers ses projets de décentralisation.

Si l'on y ajoute le manque d'ambition du projet de déprécarisation, les sujets de mobilisation ne manquent donc pas dans les semaines à venir.

Jean-Marie Le Boiteux



La FNSEA et « son » enseignement agricole : à paradoxes, paradoxes et demi !



Le 25 octobre 2012, la FNSEA organisait une journée sur l'Enseignement Agricole, considérant que tous les acteurs du système « auraient un intérêt commun à converger »... « voire même avec les personnels » (sic). Instructif...

La FNSEA prend le parti de l'enseignement agricole – alors que l'Éducation redevient une priorité de la Nation, la FNSEA déciderait de donner de la voix en faveur de l'enseignement agricole, là où les personnels ont eu bien du mal à compter sur son soutien ces 10 dernières années... de droite ! Mais rassurons-nous, si l'EAP était présent dans certains discours, c'est bien le Président des Maisons Familiales et Rurales qui devait recevoir les applaudissements d'une salle déjà acquise. Il est vrai qu'en terminant son intervention en demandant que la FNSEA « tienne le stylo » dans le cadre de la future loi d'avenir pour l'Agriculture, le succès était garanti.

La FNSEA conçoit l'enseignement agricole comme un enseignement professionnel – centré sur la production (tout en étant consciente que ce « cœur de métier » ne représente plus qu'un quart des effectifs), mais une production qui n'est pas là pour s'encombrer d'environnement et d'autres considérations accessoires comme les pesticides ou la pollution de l'eau. L'employabilité, sur fond d'adéquation formation-emploi, est l'objectif premier, d'où l'indépassable alternance, versus MFR ou apprentissage, l'une des cadres de la FNSEA allant jusqu'à souligner les mérites d'un enseignement qui

permet de « fidéliser les salariés » (sic). Dès lors, autre paradoxe, ce sont le SNETAP et le CNEAP qui, préférant le terme « insertion » à celui d'« employabilité », se sont retrouvés à rappeler que l'enseignement professionnel par voie scolaire constitue aussi une forme d'alternance, avec l'appui des exploitations d'établissement. La notion de complémentarité entre voies de formation a tout de même été retenue...

La FNSEA entend conserver l'enseignement agricole au Ministère de l'Agriculture – et là point de paradoxe, sans lui, plus de Ministère de l'Agriculture, la chose est dite sans plus de fioriture. La FNSEA est clairement sur la défensive, or la meilleure défense étant l'attaque, d'où cette journée et les ateliers à venir. Et si d'aucuns pourraient trouver l'argumentaire un peu court, l'un des « experts » labellisé, de partir dans une envolée sur un enseignement agricole qui « dans son génotype » n'a rien d'académique, aux antipodes de celui de l'Éducation Nationale, qui lui, c'est de notoriété, « tourne le dos aux familles, aux territoires, comme au travail » (sic).

Et celui-ci de terminer, ultime paradoxe ou « transgression », par un appel aux conseils régionaux (celui de Lorraine était représenté, la mixité des publics en bandoulière) : et si l'enseignement agricole, pour retrouver ce sel de l'innovation qui le caractérise, basculait de lui-même « en éclairer », dans le cadre du nouvel acte de décentralisation, avec l'ensemble de ses voies de formation, dans le giron des régions... Quelle innovation en effet ! La salle, comme la tribune, ont pour le coup préféré ne pas relever. Épilogue : si l'on en doutait, dans cette période de « refondation », le SNETAP, comme le Comité de Défense et de Développement de l'EAP vont devoir être à l'offensive afin que nos établissements puissent se projeter à nouveau, fort des moyens mis à leur disposition, et cela sans attendre qu'on le fasse pour eux entre lobbying déterminé et apprentis sorciers bien attentionnés !